

## Assemblée générale ordinaire du 13 août 2016

### Procès-Verbal

#### 1. Ouverture et salutations

Le président Patrick Robyr constate que l'assemblée a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des nombreux amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2016.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise avant l'assemblée. Comme l'admission des membres est formellement du ressort de l'assemblée générale, le président propose de modifier l'ordre du jour en traitant les admissions de suite afin de permettre à tout le monde de voter. L'assemblée valide cette décision.

#### 3. Admissions

L'AMA a enregistré 22 demandes d'admissions depuis l'assemblée constitutive, soit :

Alexandre Lager, François et Alexandre Rey, Pierre Clivaz, Michel Barras, Alain et Christiane Cordonier, Joël Cordonier, Patrice Barras, Arielle Cordonier, Sophie Barth-Cordonier, Marie-Laurence Darbellay, Pierre-Alain Darbellay, Daniel Robyr, Alois et Eliane Rey, Mathilde Charpin-Rey, Silvia Consonni, Katia Jehel-Robyr, Geneviève Praplan-Theler, Samuel Theler, Nathalie Duc, Linda Emery, Monique Robyr, Nicole Theler.

Les 22 nouveaux membres sont accueillis en bloc et par acclamation par l'assemblée.

Le Président rappelle que le statut de membre est individuel.

L'assemblée enregistre également l'inscription comme membre amie d'Odette Renée Savioz, en la remerciant pour son soutien.

#### 4. Contrôle des présences

La liste des présences est jointe au présent PV.

#### 5. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs sont désignés par le président.

#### 6. Adoption du PV de la dernière assemblée générale

**(assemblée constitutive du 18 juillet 2015)**

Le PV a été envoyé le 16 novembre 2015. Personne n'en demande la lecture.

#### 7. Rapport du président

L'idée de la constitution d'une association des propriétaires des mayens de l'Arnouva a germé en 2013, lorsque j'ai pris connaissance des projets de CMA de construire un télésiège traversant la zone Est de l'Arnouva. Des négociations entre la direction de CMA et Jérémie Robyr avaient alors débouché sur une modification du projet, sans que la pression du nombre ne soit nécessaire. En

2015, CMA remettait la pression avec une demande de modification de la zone mayens afin de pouvoir installer des tapis permanents, dont certains couverts, dans la zone où nous nous trouvons actuellement. Pour nous faire entendre, la plupart des propriétaires étant domiciliés hors commune de Montana, nous avons alors écrit une lettre signée par 18 propriétaires rameutés par Richard Robyr, que j'ai lue à l'assemblée primaire de Montana. Cette action fut probablement décisive dans la décision de refuser la modification de zone. Mais surtout, elle a fait mûrir l'idée de création d'une association de défense des intérêts des mayintzons de l'Arnouva, qui s'est donc formalisée le 18 juillet 2015 avec l'assemblée constitutive, à laquelle assistaient les 26 premiers membres.

Depuis le 18 juillet, nous avons enregistré 22 demandes d'adhésion que nous nous réjouissons d'avoir formalisées aujourd'hui devant l'assemblée générale.

Les premières activités du comité ont été très administratives, avec les formalités bancaires, postales, et la rédaction de courriers à CMA et la commune de Montana pour les aviser de notre existence.

Mais nous avons également eu quelques activités plus concrètes. Nous avons en effet initié le projet de réfection de la route vers le mayen « Theler » qui est chiffré et dont nous reparlerons plus tard, pris contact avec la commune de Montana pour avoir les bases de réflexions sur la problématique des égouts. Des contacts ont également été pris avec CMA dans le cadre des travaux actuellement en cours.

Côté animations, notre vin chaud du 28 mars fut une réussite, et on relèvera le courage du directeur de CMA Arthur Clivaz qui a osé accepté notre invitation. Merci à tous les présents pour la sympathique ambiance de cette fin de journée.

Pour l'année qui vient, notre priorité ira à l'exécution des travaux de la route. Nous désirons également avancer avec le projet de liaison aux égouts, dont nous discuterons également plus tard. Et bien sûr, nous organiserons à nouveau le vin chaud du lundi de Pâques.

## **8. Lecture des comptes**

Pour l'année 2015, 670.- CHF de recettes ont été enregistrées (640.- de cotisations et un don de 30.- de Richard Robyr), et 31.50 CHF de dépenses. L'année 2015 se solde donc par un bénéfice de 668.50 CHF.

## **9. Rapport des vérificateurs des comptes**

Yves-Roger Rey procède à la lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

## **10. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes**

L'unanimité de l'assemblée donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes..

## **11. Démissions – exclusions – décès**

Le comité n'a pas enregistré de demande de démissions en 2015.

Il y a malheureusement un décès de membre à déplorer cette année, soit Joseph Duc. Nous avons également appris le décès de Rosette Rey, qui a longtemps animé la vie des mayens. Nos pensées vont à leurs familles.

## **12. Elections**

Le comité est élu pour deux ans selon les statuts. Il n'y a donc pas d'élection statutaire ordinaire cette année.

Le poste de contrôleur des comptes laissé vacant par le décès de Joseph Duc doit par contre être repourvu. Est élu par acclamation : Joël Cordonier.

### 13. Divers

- Route : le président a approché la commune de Montana pour être sûr que ces travaux peuvent être exécutés sans demande d'autorisation préalable, ce qui devrait être confirmé très prochainement officiellement. La variante en grilles gazon n'est pas envisageable sur la partie pentue de la route. Un devis a été demandé à l'entreprise Jules Rey. Il en ressort que la variante en grilles gazon pour la partie horizontale serait 2 fois plus chère qu'une variante en graves. Le montant estimé pour cette variante, y compris la création d'une rampe en béton entre le mayen des Theler et le petit mayen blanc des Rey reviendrait à 20'000.- CHF environ. Ce montant pourrait être réparti entre les membres bénéficiant de la réfection, les familles : Theler, Robyr Jérémie, Belotti Mathe, Robyr Célia, Rey Mahtilde et Yves-Roger, Duc Noëlle, Duc Oscar et Bestenheider Philippe, Alexandre et François Rey. Le montant à payer par chaque mayen serait ainsi d'environ 2'500.- CHF par mayen.

L'assemblée est d'avis que les Rey (petit mayen blanc) profitent également des améliorations de la route, et qu'ils devraient participer aux frais, même s'ils ne sont pas membre. Le président est chargé de prendre contact avec eux pour leur exposer le projet et solliciter leur participation.

- Egouts : la réalisation des égouts impliquerait la création de deux collecteurs principaux, qui devraient être reliés au réseau au Sud du mayen des Barras. Compte tenu de l'importance des travaux, l'assemblée décide de ne pas poursuivre les études.
- Chantiers CMA : le président informe l'assemblée qu'il a donné l'accord au nom de l'AMA à la déviation de la route de Cry-d'Err sur le tracé du sentier à l'Est de la zone, à la condition que la prairie soit remise en état, et que le passage de véhicules soit par la suite rendu impossible par la pose d'obstacles (rochers ou autres).
- Entretien des routes : l'assemblée charge le président de prendre contact avec l'alpage de Corbyre, Chetzeron, la bourgeoisie pour demander aux communes de faire remettre en état les routes à la fin des travaux.
- Les locataires à l'ouest du mayen des Barras (parcelle 544) ont des chiens qu'ils laissent vagabonder et qui sont agressifs envers les promeneurs. De plus, les voisins déplorent des tapages nocturnes à répétition (musique techno toute la nuit). L'assemblée charge le président de signaler ces problèmes à la police intercommunale.
- Activités 2016-2017 :
  - vin chaud : lundi de Pâques, soit le lundi 17 avril. Organisation : Célia Robyr.
  - AG : la prochaine assemblée générale aura lieu le 12 août 2017.
  - Le président souhaite que des activités soient organisées spontanément par les membres. Le comité est à disposition pour diffuser les informations nécessaires.
- Alain Cordonier remercie Richard, Jérémie et les « jeunes du comité » pour la création de l'association et la défense des intérêts des propriétaires.

Arnouva, le 13 août 2016

Auteur du PV : Patrick Robyr